

## INFORMATIONS POUR LES PARTICIPANTS

**Concept** : une Marche Populaire est une marche organisée, d'accès payante, permettant aux participants de parcourir des itinéraires en boucle, en pleine nature, et balisés au préalable par les organisateurs. Chaque marcheur progresse à une allure libre (aucun classement), a le choix de la distance qu'il souhaite parcourir et peut partir à l'heure qui lui convient entre 7h et 14h. Des ravitaillements sont installés sur les parcours.

**Lieu** : Rochesson (88120), village de moyenne montagne (de 500m à 1063m d'altitude) de 720 habitants situé à 10 km de Gérardmer et 6 km de Vagney par la RD 23.

**Coordonnées GPS** : Latitude : 48,022 Longitude : 6,787

**Départ et arrivée** : Place Marcel Perrin (centre du village) à la salle des fêtes communale.

**Parkings** : des parkings sont prévus pour le stationnement des véhicules des participants à proximité du départ. Un fléchage spécifique et/ou des bénévoles de l'organisation vous en faciliteront l'accès.

**Horaires** : départ possible à tout moment de 7h à 14h pour les parcours 10, 20 km et de 7h à 12 h pour le 30 km. Arrivée impérative avant 18h à la salle des fêtes.

**Parcours** :

• **Type** : sentiers et chemins forestiers dans des paysages de montagne variés à Rochesson et ses alentours. Les 3 parcours sont balisés par nos soins.

• **Distances** : 1 parcours de 10 km familial avec animation gratuite pour les enfants, «*La Balade des P'tits Montagnards*» (une énigme à découvrir à chaque kilomètre pour les enfants curieux et malins...) 1 parcours de 20 km et 1 parcours de 30 km.

• **A noter** : les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés. Les animaux tenus en laisse sont admis sur les parcours.

**Récompenses** : 3 prix seront attribués selon des critères retenus par les organisateurs.

**Assurance** : la Fédération Française des Sports Populaires est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA Assurances. L'inscription à la Marche Populaire vaut déclaration de non contre-indication médicale et d'aptitude physique à participer à ce genre d'activité. La licence de participation remise à chaque marcheur au départ rédigée nominativement vaut attestation. (voir garanties au verso de celle-ci).

**Licence de participation FFSP** : celle-ci est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2.00 €. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon FFSP IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

**Ravitaillements** : La détention de la licence de participation donne droit à une collation offerte et à une boisson gratuite lors du passage au 1<sup>er</sup> contrôle. D'autres ravitaillements avec sandwiches, boissons (payants) sont disponibles aux autres postes et une restauration en salle (payante et sur réservation au départ) est organisée à la salle des fêtes à l'arrivée des 2 parcours.

**Conseils et remarques** : La Marche Populaire se déroulera quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal. Il est conseillé de prévoir une tenue adaptée à la pratique de la marche en montagne. Il est interdit de fumer sur les parcours, d'y faire du feu et de jeter ses déchets (des poubelles sont disponibles à chaque ravitaillement). Les chiens doivent être tenus en laisse.

**Secourisme, assistance et sécurité sur les parcours** : assurés par les organisateurs.

**URGENCES** : 112.

**Contact et renseignements** :

Jean-Luc GEHIN au 03.29.61.71.39 / 06.83.98.21.82

E-mail : marche.populaire.rochesson@gmail.com



Retrouvez-nous  
sur Facebook

# FFSP

FEDERATION FRANÇAISE  
DES SPORTS POPULAIRES  
www.ffsp.fr  
courriel : contact@ffsp.fr



# 12<sup>ÈME</sup> Marche Populaire Internationale de Montagne

## DIMANCHE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2017



# ROCHESSON

## VOSGES (88)

Organisée par : L'Association Familiale

Avec le concours de : L'Amicale Scolaire - La Roche  
Fleurie - Le Comité de Jumelage Rochesson / Mégrit



### Carola

  
**VVF VILLAGES**  
LES VACANCES PARTOUT EN FRANCE



### Groupama

Partenaires de la FFSP

Conception & Imp. **BATOTEAM** COMMUNICATION : [www.batoteam.fr](http://www.batoteam.fr)



Sous l'égide de la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP) Membre FFSP n° F1124 - Visa n° 2017-88-331-8-F  
Reconnaissance de mission d'utilité publique par arrêté n°012156 du 02.08.2001. Agrément ministériel du 20.06.2006

Ne pas jeter sur la voie publique